



VILLIERS-LE-MORHIER

Plan local d'urbanisme

Plan d'occupation des sols approuvé le 5 janvier 2001
 PLU prescrit le 20 décembre 2014
 PLU arrêté le 25 février 2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 25 février 2021 créant le plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier

Le président,
Stéphane Lemoine

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
 plan de zonage du bourg et des hameaux

Date: 1^{er} février 2021 Phase: Arrêt projet Échelle: 1/2 000

Mairie de Villiers-le-Morhier, 7 rue de la Mairie (28130)
 Tél: 02 37 92 29 49 Fax: 02 37 92 24 12 mailto:ville@villiers-le-morhier.fr

agence **Gilson & associés SAS**, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel: contact@gilsonpaysage.com

4.3

LÉGENDE DU ZONAGE

--- ---	Limite de zone
Ua	Zone de bâti ancien
Uaa	Zone urbaine de moindre densité
Ub	Zone d'extension récente
Ue	Zone d'équipements collectifs
Uh	Zone urbaine des hameaux
Uha	Zone urbaine de moindre densité
Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
Ui	Zone urbaine inondable (Eure et Drouette)
Uia	Zone urbaine inondable
1AU	Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
A	Zone d'activités agricoles
N	Zone naturelle
Nc	Secteur de dépôt de matériaux
Ne	Secteur naturel d'équipements collectifs
Nht	Secteur d'hébergement touristique (STECAL)
Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
Ni	Secteur de camping

[OAP]	Secteur soumis à orientation d'aménagement
[Espace boisé classé]	Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)
[Emplacement réservé]	Emplacement réservé
[Éléments repérés au titre de l'article L.151-19]	Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :
[Élément bâti et mur]	Élément, bâti et mur
[Ensemble bâti]	Ensemble bâti
[Éléments repérés au titre de l'article L.151-23]	Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :
[Ensemble paysager, lit mineur de l'Eure]	Ensemble paysager, lit mineur de l'Eure
[Élément, arbre, haie]	Élément, arbre, haie
[Droit de préemption urbain]	Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire du XXX 2020
[Installation classée]	Installation classée pour la protection de l'environnement

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création de logements locatifs	820 m ²	Commune

